



Urbanisme dans le 77 zone uc

Par **Lydia2810**, le **21/11/2016** à **16:12**

Bonjour

j'ai acheté un terrain en zone uc au niveau du cadastre

Apparemment j'aurais le droit de construire sous certaines conditions mais la mairie veut rien savoir

Donc j'aimerais avoir plus de renseignements

Cordialement

Par **talcoat**, le **22/11/2016** à **19:20**

Bonjour,

NON au stade du renseignement, pas besoin d'avocat...

Il faut consulter le règlement de zone du document d'urbanisme POS-PLU (il ne s'agit pas du cadastre) pour connaître les possibilités de construction.

Le service de l'urbanisme de la commune devrait vous donner ces renseignements.

Il est également possible de faire une demande de certificat d'urbanisme afin d'avoir une réponse écrite.

Cordialement

Par **Lydia2810**, le **23/11/2016** à **10:53**

Re bonjour

Merci de m'avoir répondu

UN niveau du plu on n'a le droit de construire à certaines conditions, donc on me conseille de prendre un architecte

Mais ce terrain était constructible il y a 10 ans

La mairie ne veut pas d'habitants sur ce terrain en motif qu'il veuille le mettre en zone de loisir mais au niveau du cadastre et du plan local d'urbanisme on n'a le droit de construire quel démarche vous me conseillez ?

DE plus il y a l'eau et je suis entouré de maisons

Par **Lydia2810**, le **23/11/2016** à **11:49**

PS au niveau de mon acte notarial il a marqué section am

Et au niveau du cadastre c'est UC,
de plus j'ai 2 sur 2 sur ce terrain,

Après le notaire m'a dit qu'il avait une annexe de 1956 disant qu'il était interdit de construire le problème c'est que cette annexe est illisible

Et pour l'instant les voisins m'ont dit que ce terrain était constructible au paravant mais que la dame avait eu des soucis familiaux donc pour quoi il n'a jamais été construit

Cordialement

Par **Visiteur**, le **24/11/2016** à **13:10**

Bonjour,

Une zone UC est constructible selon des degrés de contraintes.. Voir UC1, UC2, UC3....

Avez-vous en main, non pas le PLU, mais le règlement du PLU de votre commune ?
Avez-vous un écrit de la mairie ?

Par **talcoat**, le **24/11/2016** à **15:49**

Pour être précis, il s'agit du règlement de zone du PLU qui ne doit pas être confondu avec le cadastre!

De plus pour avoir une réponse écrite de la mairie, il faut faire une demande de certificat d'urbanisme...